



PLAN DIRECTEUR DE TDDC 2022- 2023 : ADDENDAS

- (1) Stratégie de propriété intellectuelle**
- (2) Stratégie de décarbonisation à forte intensité de capital**

SOMMAIRE :

Dans le cadre de l'entente de contribution IX entre Innovation, Sciences et Développement Canada (ISDE) et Technologies du développement durable Canada (TDDC), ISDE a demandé à TDDC d'élaborer

- (i) une stratégie d'investissement à forte intensité de capital dans la décarbonisation, ainsi qu'
- (ii) une stratégie de propriété intellectuelle (PI).

Les deux stratégies sont présentées ci-dessous en addenda au Plan directeur 2022-2023 de TDDC, qui a été soumis au ministre François-Philippe Champagne le 31 janvier 2022. L'an prochain, ces plans seront intégrés au Plan directeur une fois ce dernier soumis au ministre.

(1) STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI).

CONTEXTE DE LA STRATÉGIE DE PI

TDDC reconnaît depuis longtemps le rôle de la propriété intellectuelle et des données dans la commercialisation et la mise à l'échelle réussies de technologies et d'entreprises durables. Par le passé, cette reconnaissance s'est transformée en action de la manière suivante :

- **Opérationnellement** : L'évaluation de la stratégie de PI et de la liberté d'exploitation d'une entreprise¹ est un pilier essentiel du processus d'évaluation lorsque nous cherchons à investir dans un projet et une entreprise.
- **Stratégiquement** : Dans le plan directeur de TDDC pour 2022-2023, nous avons noté que les actifs de PI et de données sont essentiels à la croissance. On le remarque d'autant plus dans le cadre du déplacement rapide de la valeur marchande vers les actifs incorporels et dans les rapports de McKinsey et Company selon lesquels les entreprises à forte croissance investissent 2,6 fois plus dans les actifs incorporels que les entreprises à faible croissance.² Ce thème a été fréquemment abordé lors des réunions de notre conseil d'administration et des sommets annuels du leadership de TDDC depuis 2017. De ces discussions découlent notre décision de nous concentrer sur l'éducation en matière de PI pour nos clients, la cartographie de l'environnement et la création d'avantages nets pour le Canada grâce à la commercialisation de la PI au Canada.
- **Créer des avantages nets pour le Canada grâce à la commercialisation de la PI au Canada** : L'accroissement des avantages canadiens nécessite de multiples approches et outils dans l'ensemble de cet environnement. TDDC a récemment renforcé ses modalités de remboursement afin de réduire la facilité de sortie des prestations canadiennes et de protéger l'argent des contribuables. Les modalités de remboursement seront déclenchées si la propriété intellectuelle ne réside plus au Canada.
- **Formation en matière de PI pour nos clients** : Au cours des premières années, cette formation était pilotée par TDDC avec l'aide de consultants externes. Depuis peu, notre approche relative à l'éducation en matière de PI s'est faite en partenariat avec le Collectif d'actifs en innovation (CAI), l'initiative pilote collective canadienne en matière de brevets.³
- **Cartographie de l'environnement** : En 2016, TDDC, en collaboration avec Cycle Capital Management, a produit une analyse du paysage et de référence pour obtenir une vue globale de la position relative du Canada en matière de dépôts de brevets et d'autres mesures clés. En 2018, TDDC a commandé un examen rétrospectif de la commercialisation de la PI pour examiner les exigences de la structure du consortium et celles de la stratégie de PI pour les projets et

¹ La liberté d'exploitation, également connue sous le nom de FTO ou droit d'utilisation, signifie que vous avez la liberté de tester, de commercialiser ou de vendre un produit ou un service dans un domaine spécifique.

² [Rendre l'abstrait concret : L'avenir de la croissance et de la productivité? | McKinsey](#)

³ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [Accueil – Collectif d'actifs en innovation \(ipcollective.ca\)](#)

proposer des modifications. Plus récemment, TDDC a commencé à collaborer avec le CAI sur des études de paysage dans des domaines d'importance stratégique pour notre portefeuille.

DEMANDE DE L'ISDE POUR OFFICIALIZER LES RAPPORTS

L'entente de contribution entre TDDC et ISDE incluait une demande spécifique de partage de notre stratégie de propriété intellectuelle :

17.02 Stratégie de propriété intellectuelle. La fondation doit élaborer une stratégie de propriété intellectuelle en consultation avec le ministre qui encourage le bénéficiaire final à commercialiser, à utiliser, à protéger et à concéder sous licence la propriété intellectuelle élaborée à la suite de projets admissibles. Cette stratégie doit être conçue pour favoriser l'innovation à l'appui du développement durable d'une manière qui optimise le retour sur investissement pour les bénéficiaires finaux et pour le Canada dans son ensemble. La fondation doit revoir annuellement sa stratégie de propriété intellectuelle et aviser le ministre de tout changement proposé. La fondation inclura les dispositions suivantes dans la stratégie de propriété intellectuelle :

(a) des plans ou des approches pour encourager le bénéficiaire final à développer un projet pour commercialiser, utiliser, protéger ou concéder sous licence la propriété intellectuelle élaborée à la suite du projet admissible;

(b) des approches visant à s'assurer que le bénéficiaire final possède ou détient une licence pour utiliser toute propriété intellectuelle d'arrière-plan nécessaire à la réalisation du projet admissible;

(b) des approches visant à s'assurer que le bénéficiaire final possède ou détient une licence pour utiliser toute propriété intellectuelle élaborée à la suite du projet admissible;

DOMAINES D'INTÉRÊT POUR 2022-2023

Aux vues du travail accompli à ce jour, les domaines d'intérêt pour 2022-2023 sont :

- 1. Cadre amélioré de diligence raisonnable en matière de propriété intellectuelle et élaboration de stratégies client sur mesure**
- 2. Formation en matière de PI :**
- 3. Cartographie de l'écosystème de la PI**
- 4. Révision des clauses contractuelles de PI**

CADRE AMÉLIORÉ DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE PI ET ÉLABORATION DE STRATÉGIES CLIENT SUR MESURE

TDDC s'efforce de faire en sorte que les entreprises de son portefeuille élaborent et déploient des stratégies de PI sur mesure bien structurées pour soutenir leur réussite individuelle. TDDC travaillera sur ce domaine d'intérêt selon un processus de diligence raisonnable mis à jour élaboré en collaboration

avec le Collectif d'actifs en innovation. Ce processus de diligence raisonnable amélioré donnera lieu à un cadre d'évaluation commun, tirant parti de la méthodologie de CAI, qui classe les sociétés du portefeuille en groupes prédéfinis selon la complexité de leur PI (p. ex., de ceux qui n'ont pas de stratégie de PI ou de données à ceux qui ont des stratégies entièrement intégrées et avant-gardistes). Pour déterminer le niveau auquel se situent les portefeuilles, TDDC examinera leurs stratégies de PI et de données, les ententes qu'ils ont mis en place, ainsi que leurs employés et leurs processus.

Les entreprises de TDDC seront évaluées, en vertu de ce cadre, en fonction de la complexité de leur PI. Puis elles encourageront, à leur tour, les perspectives de croissance sur mesure et contribueront à la création d'une base de données de la PI, à partir de laquelle les postures en matière de PI peuvent être comparées. Pour mieux cibler les entreprises là où elles en sont dans leur parcours de PI, le cadre de PI sera complété par des points de contact de rapports continus, un suivi des succès et des échecs en matière de PI dans la durée. Tous ces éléments permettront d'effectuer des mises à jour en temps réel de notre approche.

FORMATION EN MATIÈRE DE PI :

TDDC vise à devenir un facilitateur clé dans le renforcement des capacités en matière de PI parmi les entreprises de son portefeuille. Dans le domaine de l'éducation à la PI, TDDC a fait des progrès avec le lancement d'une série d'ateliers sur la PI en collaboration avec le CAI au mois d'octobre 2020. Les ateliers sur la PI, animés par le CAI et d'autres experts en PI, s'intéressent tout particulièrement à la stratégie et à la mise à l'échelle de l'entreprise, et au fait de compter sur l'apprentissage entre pairs et de s'appuyer sur les conseils d'un mentor expérimenté. Les mentors sont un élément central et sont sélectionnés parmi les entreprises du portefeuille de TDDC affichant de solides compétences en matière de PI et tenant le rôle de chef de file dans leur domaine. Des réseaux se forment entre les mentors et les participants, contribuant à un partage continu des connaissances en matière de PI.

À l'avenir, notre série d'ateliers sur la PI évoluera avec la mise en application du cadre de diligence raisonnable en matière de PI. Les quatre groupes déterminés en fonction de la complexité de leur PI permettront une meilleure adaptation des parcours de formation, et ce de manière évolutive, en dirigeant automatiquement les entreprises de TDDC vers des programmes de formation actifs disponibles pour leur catégorie. Le cadre de PI et les points de contact continus des rapports sur cette dernière permettront de mesurer plus aisément l'efficacité des ateliers au fur et à mesure que nous comprenons comment les sociétés du portefeuille font progresser leur complexité en matière de PI.

CARTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PI

En mettant l'accent sur la cartographie de l'écosystème, TDDC sera en mesure d'orienter la recherche afin que soient définis de futurs points de discussion sur la PI, d'encourager ces discussions et de fournir aux entreprises du portefeuille des programmes de renseignement et d'éducation pertinents pour leurs secteurs respectifs.

Grâce à des analyses du paysage des industries de la chaîne d’approvisionnement des véhicules électriques et de l’agriculture, TDDC a acquis une compréhension inestimable de l’environnement concurrentiel auquel sont confrontées nos sociétés de portefeuille dans ces industries. En partenariat avec le CAI, TDDC poursuivra cette recherche en 2022/2023 avec deux ou trois examens du paysage concurrentiel et de la propriété intellectuelle afin de mieux comprendre les domaines présentant des menaces ou des perspectives. Ces conclusions serviront à renforcer les sociétés du portefeuille afin qu’elles puissent se défendre contre les agissements abusifs des concurrents et des investisseurs non canadiens.

RÉVISION DES CLAUSES CONTRACTUELLES DE PI

Grâce à la révision annuelle des clauses de notre entente de financement de projet, TDDC veillera à ce que nous optimisions les avantages canadiens nets en conservant les droits de PI au Canada.

INDICATEUR CLÉ

L’approche que nous avons adoptée dans le cadre de notre stratégie garantit que nous respectons la clause 17.02 (a) par le biais de notre offre de formation et que nous traitons les clauses 17.02 (b) et (c) par le biais de notre cadre de diligence raisonnable.

En outre, l’objectif de performance suivant sera ciblé :

Le pourcentage de notre portefeuille total qui progressera, dans le cadre de l’évaluation de la PI, de la demande à la fin du projet. Veuillez noter qu’à l’avenir, cet indicateur sera ajouté au cadre stratégique de gestion du rendement, mentionné à l’annexe C du plan directeur.

(2) STRATÉGIE DE DÉCARBONISATION À FORTE INTENSITÉ DE CAPITAL

CONTEXTE DE LA STRATÉGIE DE DÉCARBONISATION À FORTE INTENSITÉ DE CAPITAL

En 2018, TDDC a reconnu un déficit de financement lié aux projets de premières phases du cycle de développement qui conduira à la prise de décisions d'investissement finales pour des projets à forte intensité de capital. Reconnaisant cette lacune, TDDC a élargi sa mission et, dès 2018, a commencé à financer les activités des premières phases du cycle de développement.

Qu'est-ce qu'un programme de premières phases du cycle de développement?

À l'issue d'une démonstration technologique, les promoteurs de projet doivent entreprendre des activités de premières phases du cycle de développement, une étape nécessaire pour définir un projet à l'échelle commerciale avant qu'il puisse être considéré comme « bancable » par les investisseurs et les prêteurs du projet. Ces activités sont également appelées coûts préliminaires de décision d'investissement ou coûts pré-FID.

Les premières phases du cycle de développement est une approche admise par l'industrie et utilisée avec succès pour définir correctement un projet avant son financement, sa construction et son lancement. Il s'agit d'une approche par étapes qui tend à atténuer toutes les catégories de risques, y compris les augmentations de coûts, les risques d'achèvement, les risques de garantie, les accords de prélèvement de matières premières et d'approvisionnement, les risques financiers, les risques lié au marché et les risques en matière de gestion.

L'adoption d'une telle approche reste la norme pour les projets qui recherchent un financement sans recours et devrait se maintenir après qu'une technologie a été éprouvée à une échelle plus petite, c'est-à-dire à une échelle pilote ou de démonstration. Un plan de projet de premières phases du cycle de développement se caractérise par plusieurs étapes, où des résultats attendus clairement définis doivent être obtenus avant que le projet puisse passer à la phase suivante. Le respect des critères de sélection fait partie intégrante des activités globales d'atténuation des risques.

Un programme de premières phases du cycle de développement peut prendre jusqu'à un (1) à trois (3) ans. Les promoteurs de projets ont besoin d'un financement adapté pour les activités de premières phases du cycle de développement et des compétences et conseils associés nécessaires à l'exécution de ces activités. Cependant, la dette liée au financement de projets est mal adaptée à ce stade de développement en raison du profil de risque concerné. Il convient mieux au financement par fonds propres ou quasi-fonds propres ou aux subventions au niveau de l'actionnaire ou du parent. Les dépenses classiques représenteront 3 à 5 % du coût en capital global d'un projet. De fait, une part importante du capital-investissement.

DEMANDE D'ISDE POUR OFFICIALIZER LES STRATÉGIES ET LES RAPPORTS

Dans le cadre de l'entente de contribution IX entre ISDE et TDDC, ISDE a demandé à TDDC d'élaborer une stratégie d'investissement à forte intensité de capital dans la décarbonisation (clause 9.04) :

la fondation élaborera une stratégie d'investissement dans la décarbonisation à forte intensité de capital en consultation avec le ministre qui encourage l'allocation et le décaissement de la contribution, en mettant particulièrement l'accent sur les projets admissibles dont la portée couvre les travaux de premières phases du cycle de développement qui permettront la prise de décisions d'investissement finales pour des capitaux élevés, conformément à l'alinéa 7.01(k). Aussi, la fondation peut raisonnablement s'attendre à contribuer à la décarbonisation des secteurs économiques canadiens fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES). La fondation doit définir des objectifs de rendement dans le cadre de la stratégie d'investissement dans la décarbonisation à forte intensité de capital. Ils devront être inclus dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement, conformément à la section 12.05. La stratégie d'investissement dans la décarbonisation à forte intensité de capital est approuvée par le conseil d'administration et le ministre est informé de toutes les modifications.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DANS LA DÉCARBONISATION À FORTE INTENSITÉ DE CAPITAL 2022-2023

TDDC fournira des contributions non remboursables aux entreprises dont la portée du projet admissible couvre des travaux de développement initial qui mèneront à une décision finale d'investissement pour des projets à forte intensité de capital qui peuvent promouvoir le développement durable (DD). Le financement ne sera pas limité aux candidats dont les technologies ont été éprouvées dans un projet antérieur de TDDC.

TDDC s'en tiendra à son processus normal de diligence raisonnable et d'évaluation. TDDC veillera à ce que les candidats proposent un plan de projet structuré conforme aux pratiques des programmes de premières phases du cycle de développement :

- Une démonstration technologique suffisante et une réduction des risques qui justifient qu'un projet intègre un programme de premières phases du cycle de développement.
- Un plan de projet qui se caractérise par plusieurs étapes, où des résultats attendus clairement définis (p. ex., évaluation de plus en plus précise des coûts) doivent être obtenus avant que le projet puisse passer à la phase suivante.
- Un ensemble suffisant et complet d'activités de développement de projet pouvant conduire à une décision finale d'investissement. Ces activités comprennent les négociations de contrats au stade initial (p. e., les contrats d'approvisionnement, les contrats d'enlèvement et les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction), l'achèvement des études environnementales et sociales, l'achèvement des études d'ingénierie et de conception, les coûts de conseil engagés (p. ex., les conseils financiers), les activités d'implantation et l'avancement des permis de projet.

- Un investissement échelonné avec des critères de décision clairs à chaque étape. Au besoin, les critères de décision des partenaires du projet seront également inclus à chaque étape.
- Le parcours de financement, intégré dans les critères d'établissement des étapes.

Conformément à la pratique normale, TDDC engagera des examinateurs experts pour l'aider à évaluer une demande de financement.

Tout bénéficiaire de financement dans le cadre de cette stratégie travaillera avec TDDC pour déterminer la portée du projet admissible et les décaissements d'étape de manière à ce qu'ils correspondent et s'harmonisent avec les produits livrables en fonction des étapes du programme. Les décaissements ne seront effectués qu'une fois que le bénéficiaire, ses partenaires et ses promoteurs de projet auront confirmé avoir franchi une étape et être passés à l'étape suivante du programme de premières phases du cycle de développement.

Par ailleurs, les projets admissibles doivent respecter tous les autres critères, tels que définis par TDDC.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

En plus des paramètres imposés par TDDC dans le cadre de sa stratégie d'évaluation du rendement, les objectifs de rendement suivants devront être visés :

- Nombre de projets financés dans le cadre de cette stratégie
- Financement total accordé dans le cadre de cette stratégie
- Nombre de projets dans le cadre de cette stratégie qui ont abouti à une décision finale d'investissement et ont par la suite conduit à la construction et au démarrage d'une installation.

-Fin